Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vente en viager à 46 ans?

Par hugo

Bonjour

J ai 46 ans, je possède une villa (230 000 euros) que je loue 1000 euros par mois (potentiel à 1100 euros). Cette villa datant des années 70 est rénovée et en bon état. (pas de travaux à prévoir)
Je souhaiterai savoir s'il est réaliste d'envisager une vente en viager libre à mon âge ou à 50 ans et à combien s'élèverait ma rente sachant que je n'ai pas prévu de recevoir de bouquet. (montant bouquet égal à zéro pour l'acheteur)

Merci de votre aide

Par ESP

Bonsoir
D'expérience je dis qu'avant 65 ans, cela ne vaut pas le coup. Vs la valeur du bien et le montant des loyers qui serait normalement perçus.
Vous devriez continuer à le louer pour quelques années.
Coefficients diviseurs à partir de 60 ans, pour obtenir une indication de rente annuelle.
60 12,702
61 12,412
62 12,117
63 11,818
64 11,516
65 11,212
66 10,905
67 10,597
68 10,287
69 9,977
70 9,667
71 9,358
72 9,051
73 8,745
74 8,442
75 8,143